



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	22.10.2020
Titre du projet du marché	N20.71 180010 - NEB Contournement Le Locle - Mandataire (APR+DLT) GC pour les tunnels du le projet de contournement du Locle. Phases DP - Mise en service (ID 6958)
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	210406
N° de la publication SIMAP	1157621
Date de publication SIMAP	09.10.2020
Adjudicateur	Office fédéral des routes - Infrastructure routière Ouest Filiale Estavayer-le-Lac
Organisateur	Office fédéral des routes - Infrastructure routière Ouest Filiale Estavayer-le-Lac, à l'attention de N20.71 180010 - NEB Contournement Le Locle - Mandataire (APR+DLT) GC pour les tunnels (ID6958), Place de la Gare 7, 1470 Estavayer-le-Lac, Suisse, Téléphone: +41 58 461 87 11, Fax: -, E-mail: marchespublics.estavayer@astra.admin.ch
Inscription	Sur SIMAP, pas de délai
Visite	Pas de visite prévue
Questions	09/11/2020 Les questions doivent être formulées de manière anonyme sur le forum de Simap (www.simap.ch) de la soumission concernée. Les réponses seront données exclusivement par l'intermédiaire de cette même plateforme jusqu'au 16.11.2020. Le téléchargement des réponses relève de la responsabilité exclusive des soumissionnaires. Il ne sera envoyé aucun avertissement. Les questions reçues hors délai ne seront pas traitées.
Rendu documents	30/11/2020 à 23h59 Dossier complet sur support papier (deux exemplaires) et numérique sur deux clés USB dans une enveloppe cachetée portant le numéro / l'intitulé officiel du projet avec la mention «Ne pas ouvrir, documents d'appel d'offres». Le timbre postal ou le code-barres de l'office de la Poste suisse ou du bureau de poste étranger officiellement reconnu déterminent si le délai de remise est respecté. En cas de remise en mains propres, l'offre doit être déposée pendant les heures d'ouverture de la filiale et contre remise d'un accusé de réception. Les offres reçues par fax ou par courriel ne seront pas prises en compte.
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre
Type de procédure	Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
Genre de prestations / type de mandats	CPV: 71300000 - Services d'ingénierie Spécialiste engagé : Ingénieur en génie civil spécialisé en travaux souterrains / Tunnels routier (T/G), Géotechnicien et géologue.
Description détaillée des prestations / du projet	Le projet de contournement de la ville du Locle est un nouvel aménagement et consiste en un évitement en tunnel par le Nord (un tube bidirectionnel avec galerie de sécurité), qui débute vers la gare du Col des Roches pour aboutir à la jonction existante du Crêt-du-Locle. Le périmètre de l'étude comprend l'ensemble du contournement du Locle (N20), y compris son raccordement au réseau routier local (routes cantonales et communales). L'objet du présent appel d'offres porte sur les prestations d'APR et de DLT pour l'ensemble des secteurs génie civil (GC) en tunnel du projet N20 - Contournement du Locle (tunnel du Locle et tunnel des Brenets). Les phases concernées vont de la finalisation de la phase DP à la mise en service.
Communauté de mandataires	Admise aux conditions suivantes: - la communauté est sous forme de société simple ; - la communauté de soumissionnaires spécifie le membre qui pilote le projet ; - la communauté de soumissionnaires indique la participation (en %) de chaque membre ; - une fois l'offre remise, il n'est plus possible de modifier la composition de la communauté.
Sous-traitance	Admise. 50% au maximum de la prestation peuvent être fournis par des sous-traitants. La liste exhaustive des sous-traitants doit être impérativement jointe.
Mandataires préimpliqués	Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	L'OFROU est lié par son propre manuel sur les marchés publics, art. 3.2.3.1, qui garantit des objectifs similaires à la SIA 144.
Conditions de participation	Le chiffre d'affaires annuel du soumissionnaire est égal ou supérieur au double du montant annuel du marché. Déclaration volontaire du soumissionnaire signée ; Extrait(s) du registre du commerce pour le soumissionnaire et le cas échéant pour chaque membre de l'association de partenaires. Pour les sociétés ayant leur siège à l'étranger, attestation(s) analogue(s). Ces documents doivent dater de moins de trois mois par rapport au délai de remise de l'offre.
Critères d'aptitude	Q1 Capacité technique du soumissionnaire Q2 Capacité économique et financière du soumissionnaire Q3 Aptitudes et disponibilités des personnes-clés
Critères d'adjudication / de sélection	C1 Personnes clés : Qualification par rapport aux exigences du marché 40% C2 Prix 30% (Linéaire) C3 Analyse des tâches et proposition de marche à suivre, concept de gestion de la qualité, analyse des risques 30% Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.
Indemnités / prix :	Pas d'indemnités.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none"> • Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises. • La description du projet et des enjeux / objectifs est détaillée. • Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation ou exclusion du marché sont correctes. • Les moyens d'appréciation des critères d'adjudication sont indiqués. • La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres. • Les délais sont corrects.
Manques de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none"> • Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre ne sont pas mentionnés.
Observations de l'OMPr	<ul style="list-style-type: none"> • L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il n'en respecte que partiellement les principes généraux. • L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

